



ESSAI LITTÉRAIRE 2011-2012

Règlements officiels

Cahier pour les membres du jury

Responsable du district

Micheline Bédard
220, Chemin Poulin
Saint-Édouard-de-Lotbinière, QC
G0S 1Y0
Tél. : (1)418-796-2455
michelineb6@hotmail.com



Thème officiel : "De quelle façon ma collectivité tire-t-elle avantage de mon attitude positive?"
"How my Positive Outlook Benefits my Community?"

Règlements officiels pour les membres du jury

Directives au jury

Remettre le présent cahier et un exemplaire des règlements officiels -cahier pour candidat- à chaque juré/juré.

CALCUL DU POINTAGE

Organisation matérielle

Dans cette catégorie, on doit prendre en compte l'interprétation qui est faite du thème, la clarté de l'opinion de l'auteur/auteure, l'étendue de la recherche qu'elle/il a effectuée ainsi que l'organisation logique des idées et des preuves qu'elle/il apporte pour les appuyer.

Accorder un maximum de 40 points.

Vocabulaire et style

Tenir compte du choix, de l'utilisation des mots, de l'utilisation des phrases descriptives, de la clarté de la structure des phrases et de la cohérence dans le développement du thème.

Parmi les facteurs importants, notons l'utilisation des procédés rhétoriques, des comparaisons, des métaphores et des citations.

Accorder un maximum de 30 points.

Grammaire, ponctuation et orthographe

On doit porter attention aux accords entre les sujets et les verbes, au pluriel des substantifs et aux temps grammaticaux des verbes.

Accorder un maximum de 20 points.

Propreté de la présentation

L'aspect général du texte est un élément déterminant de la présentation. La lisibilité et l'espacement des textes manuscrits sont à prendre en compte.

Accorder un maximum de 5 points.

Respect des règlements du concours

La capacité de se conformer aux directives et règlements est un aspect important de l'exercice. Les règlements expliquent en détail le format à respecter pour la rédaction de l'essai littéraire.

Accorder un maximum de 5 points.

La somme totale des points accordés doit être inscrite, dans l'espace réservé à cette fin, sur le formulaire d'évaluation.



Pénalités

Omission d'inscrire le thème officiel

Le thème officiel doit être inscrit au haut de la page 1 de l'essai. **Déduire 2 points** pour omission d'inscrire le thème officiel.

Omission d'inscrire le nombre total de mots et de le faire correctement.

Le nombre de mots doit figurer au haut de la page 1 de l'essai. Ce dernier doit être exact et inscrit à l'endroit prescrit afin d'éviter les pénalités.

Déduire 5 points pour omission d'inscrire le nombre total de mots et de l'inscrire à l'endroit prescrit.

Omission de demeurer dans la limite de 700 à 800 mots

Le décompte total n'inclut pas les notes de bas de page, la bibliographie et le titre. Il ne porte que sur les mots du texte lui-même, peu importe la longueur.

Déduire 5 points par tranche de 25 mots au-dessous ou au-dessus du nombre de mots exigé.

Révélation d'identité

Les élèves ne peuvent révéler leur identité, ni celle de leurs parents, de leur école, de leur collectivité, du club Optimiste parrain ou du district. Le fait d'écrire «Mon père est le maire de...» est une infraction aux règlements.

Déduire 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification.

Omission de rédiger l'essai à l'ordinateur à double interligne, 12 caractères au pouce et police Times New Roman

Tous les essais doivent être rédigés à l'ordinateur et à double interligne, 12 caractères au pouce et police Times New Roman.

Déduire 5 points.

Sélection des trois gagnants/gagnantes

1. Chaque juré/jurée doit classer dans l'ordre les cinq meilleurs essais littéraires. Les cas d'ex aequo ne sont pas autorisés. Réévaluer les essais, si nécessaire.
2. Le responsable du concours inscrit le pointage de chaque juré/jurée sur la feuille de pointage qui lui est réservée.
3. Le décompte total des points des trois jurés/jurées détermine le rang de chaque candidat. L'essai littéraire ayant récolté le plus grand nombre de points est déclaré gagnant.
4. En cas d'égalité, le texte ayant récolté le plus grand nombre de points dans la première catégorie est déclaré vainqueur. Si l'égalité subsiste, chaque catégorie subséquente, dans l'ordre, sert de bris d'égalité.
5. Si l'égalité subsiste toujours après vérification de chacune des catégories, les essais en ballottage sont soumis à nouveau à l'évaluation des jurés/jurées.



FEUILLE DE POINTAGE A REMPLIR PAR LES JURÉS

Seule la responsable du district peut prendre connaissance des pointages et des totaux. Personne d'autre n'est autorisé à voir les totaux et les rangs! Les pointages sont confidentiels.

Concours d'essai littéraire : Juré # _____

Catégories à évaluer	candidat #														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Organisation matérielle <i>Maximum de 40 points</i>															
Vocabulaire et style <i>Maximum de 30 points</i>															
Grammaire, ponctuation et orthographe <i>Maximum de 20 points</i>															
Propreté de la présentation <i>Maximum de 5 points</i>															
Respect des règlements du concours <i>Maximum de 5 points</i>															
Points attribués															
Pénalités															
Omission d'inscrire le thème officiel <i>Déduire 2 points</i>															
Omission d'inscrire avec exactitude le nombre total de mots et de le faire correctement <i>Déduire 5 points</i>															
Omission de demeurer dans la limite de 700 à 800 mots (<i>Déduire 5 points par tranche de 25 mots au-dessous ou au-dessus du nombre de mots exigé</i>)															
Révélation d'identité <i>Déduire 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification</i>															
Omission de rédiger l'essai à l'ordinateur et à double interligne, 12 caractères au pouce et police Times New Roman <i>Déduire 5 points</i>															
Total des pénalités															
Pointage total (<i>Total des points attribués moins le total des pénalités</i>)															
Classement des cinq meilleurs essais – AUCUN EX AEQUO N'EST PERMIS															

Signature du juré _____ Date _____ / _____ / 20_____

